



## → Programme Scientifique

08h30 > 08h45 **Accueil**

### Partie cognitive

- 08h45 > 09h00 Pré-test  
09h00 > 09h30 Principes de l'APIVE  
09h30 > 09h45 Recommandations d'hygiène  
09h45 > 10h15 Cadre législatif et présentation des protocoles de coopération

### Pause

- 10h30 > 11h15 Cours d'anatomie des vaisseaux du membre supérieur et des structures annexes. C. Dunyach, Y. Bornemann  
11h15 > 11h30 Abords artériels, pourquoi fut-il un échographe?  
C. Dunyach, Y. Bornemann  
12h00 > 12h45 Principes de l'imagerie ultrasonographique / sémiologie élémentaires de l'imagerie. L. Martin, Y. Bornemann  
12h45 > 13h00 Post-test

### Partie évaluative : ateliers pratiques

- 13h45 > 16h45
1. Atelier d'hygiène, ergonomie, entretien des sondes
  2. Repérages échographique des vaisseaux et structures annexes sur sujet vivant
  3. Atelier ponction échographique sur gel Blue Phantom®
- 16h45 > 17h05
- Retour objectifs pédagogiques des ateliers pratiques
  - Retour des tests de connaissances
  - Questionnaire de satisfaction
  - Distribution du livret de suivi



## → Informations pratiques

### Dates et lieu

**Jeudi 06/04/2023**

Salle de cours du Département d'Anesthésie Réanimation  
CHU de Bicêtre  
78 rue du Général Leclerc  
94275 Le Kremlin Bicêtre

### Comité d'organisation

Dr. Laurent Martin (Bicêtre)  
Mr. Dimitri Baudrier (IADE Bicêtre)  
Mme Laure Bellanger (IADE Bicêtre)  
Pr. Dan Benhamou (Bicêtre)

### Liste des experts

Dr. Laurent Martin (Bicêtre)  
Dr. Chloé Dunyach (Bicêtre)  
Dr. Yannis Bornemann (Bicêtre)  
Mr Dimitri Baudrier (IADE Bicêtre)  
Mme Laure Bellanger (IADE Bicêtre)

### Informations générales

Publics concernés :

- Infirmier anesthésiste diplômé d'état (IADE).
- Infirmier diplômé d'état (IDE)

Le nombre de participants est limité à 16 personnes maximum (8 IADE, et 8 IDE).  
les dossiers complets seront les premiers inscrits.

Tarifs IADE et IDE / DPC : **280 € / 350 €**

### Renseignements et inscription

**Association MAPAR**  
78 rue du Général Leclerc  
94275 Le Kremlin Bicêtre  
Tél : 01.45.21.34.49  
Email : secretariat@mapar.org  
Site : www.mapar.org

Le MAPAR a été  
validé en tant qu'Organisme  
de DPC par l'ANDPC sous le N°  
3538.

Si vous êtes infirmier libéral et si vous voulez  
faire votre DPC, il faudra vous inscrire sur le  
site «[www.agencedpc.fr](http://www.agencedpc.fr)»: espace professionnel  
de santé. Si vous êtes dans le secteur public,  
il faudra faire une demande auprès de votre  
service de formation continue.

**L'EPU est validé comme action de DPC  
sous le N°35382200010**